



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Bruno Le Maire et Gabriel Attal saluent
l'action de la douane pour une année 2022
exceptionnelle en termes de lutte contre
les trafics de stupéfiants**

Paris, le 02/03/2023
N°654

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics, saluent l'action de la douane française pour son action dans la lutte contre les trafics de stupéfiants. Les saisies réalisées sur l'année 2022 restent à des niveaux exceptionnels, après les records enregistrés en 2021.

En 2022, la douane française a saisi un total de 104 tonnes de stupéfiants lors de 16 909 constatations. Les douaniers français ont notamment intercepté :

- 66,25 tonnes de cannabis, des résultats exceptionnels malgré une légère baisse par rapport à 2021 (- 11,50 %). La majorité des saisies de cannabis ont lieu sur la route, le vecteur routier demeurant le plus utilisé malgré l'essor de vecteurs concurrents tels que le fret postal ou express ;
- 17,86 tonnes de cocaïne, au second rang historique pour les saisies de cocaïne, en léger fléchissement (-4,08%) après le record de 2021 (18,62 tonnes) . Cette situation traduit le haut niveau de la menace pour le territoire français et européen, dont les ports à conteneurs demeurent l'épicentre de l'importation de cocaïne ;
- 627 kg d'héroïne (+ 34,55 % par rapport à 2021), ce qui constitue le meilleur résultat enregistré depuis 2018 pour cette substance, l'accroissement de la production en Afghanistan, premier pays producteur du monde, tend à expliquer cette hausse ;
- Les quantités d'ecstasy s'établissent à 655 771 doses marquant un net fléchissement par rapport à 2021 (- 39%).

Ces résultats exceptionnels illustrent la mobilisation exemplaire des douanières et douaniers pour combattre les trafics illicites et la criminalité organisée.

La Douane dispose, en effet, d'une expertise reconnue en matière de contrôle des flux de marchandises. Ses services sont pleinement mobilisés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, en mettant en œuvre :

- des actions d'interception des stupéfiants convoyés par les différents vecteurs : routier, aérien, postal ou encore maritime;
- une stratégie visant la détection et l'entrave d'organisations criminelles agissant au sein des plateformes logistiques françaises : terminaux conteneurs, centres de fret postal ou aéroports ;
- un renforcement de la lutte contre le blanchiment des capitaux issus du trafic de stupéfiants.

Cette expertise, conjuguée à une mobilisation forte et constante de l'ensemble des douaniers, positionnent la Douane en tant qu'administration de référence en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants et la criminalité organisée associée dans toutes ses dimensions touchant à la logistique et au transport.

La Douane est ainsi engagée, depuis plusieurs années, dans la lutte contre la grande criminalité organisée. L'objectif poursuivi vise à entraver des filières d'approvisionnement au travers de l'identification des commanditaires et de leurs complices et à permettre le déclenchement d'enquêtes judiciaires fructueuses, en collaboration avec les services de police judiciaire et l'autorité judiciaire.

Cette action de la Douane en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants s'inscrit résolument dans le cadre interministériel du Plan national de lutte contre les stupéfiants, dont l'OFAST est le chef de file. Le travail de la Douane avec l'ensemble des services mobilisés par ce plan, permet de générer des synergies sur les plans stratégique, tactique et opérationnel.

Les ministres ont déclaré : « *Nous félicitons les douanières et douaniers français pour des résultats excellents en 2022, en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants. Administration de référence en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants et la criminalité organisée*

associée dans toutes les dimensions touchant à la logistique et au transport, la douane intercepte chaque année entre 60 et 85 % des stupéfiants saisis en France, tous services de l'État confondus. Son action couplée à celle de l'autorité judiciaire, de la police, de la gendarmerie et de la marine nationale, permet de porter des coups décisifs aux filières d'approvisionnement des stupéfiants, d'entraver et identifier les commanditaires de ces flux. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : [les plus grosses saisies de stupéfiants de 2022](#)
- Infographie : [les saisies douanières de stupéfiants 2018-2022](#)

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le **crédit DOUANE FRANCAISE***

Contacts presse :

Bureau de la communication : 01 57 53 41 03 - presse@douane.finances.gouv.fr